

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE
SAINT-AGREVE

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES AYANT POUR PROJET
LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME, DE LA COMMUNE DE SAINT-AGREVE,
AVEC LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE
L'EXTENSION DE L'HÔPITAL DE MOZE.**



1

Du lundi 25 avril 2022 au mardi 24 mai 2022 inclus

N° E 22000031/ 69

ESCHALIER Pierre
Commissaire enquêteur

Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

Après avoir étudié attentivement le dossier soumis à l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-AGREVE, après les visites virtuelles sur Google Maps et sur Géoportail pour avoir des vues d'ensemble de tout le secteur. Après mes visites sur place pour mieux étudier la demande de mise en compatibilité du PLU, et surtout mieux comprendre la restructuration extension de l'hôpital de MOZE. Après ma prise de contact sur place à l'hôpital de Moze avec deux personnes accompagnantes de deux personnes sur chariot roulant.

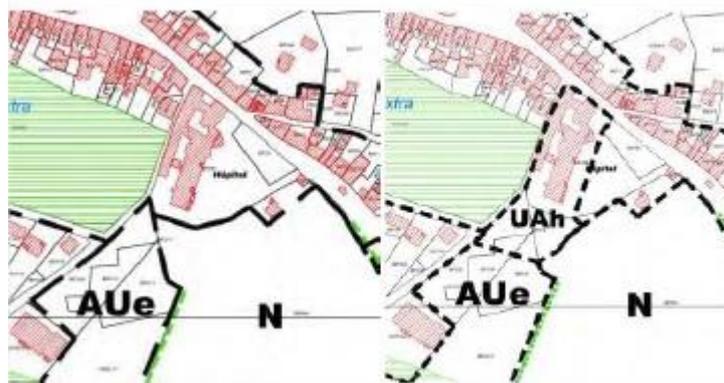
Après l'analyse sur la forme et la procédure de l'enquête, sur le fond de l'enquête, je suis en mesure de pouvoir rédiger les conclusions et avis motivé de la présente enquête publique.

Pour le déroulement de la procédure il est considéré qu'il s'agit d'une enquête publique unique. Il est produit un seul rapport, les conclusions motivées et avis sont toutefois séparés et identifiés distinctement du rapport d'enquête.

Mes conclusions traduisent des appréciations personnelles sur la forme et le fond de cette enquête publique. J'ai tenu compte des informations contenues dans le dossier d'enquête publique très bien fait où le public a pu retrouver toutes les informations concernant cette enquête. Mes conclusions tiennent compte des avis des Personnes Publiques Associées. Tous ces éléments me permettent de donner mon avis pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-AGREVE.

La commune de SAINT-AGREVE souhaite comme son maire me la confirmé le mardi 22 mars 2022 entre 10 heures 30 et 11 heures 30 en mairie, lors de la première réunion de travail concernant l'enquête, faire évoluer son document de PLU en demandant la mise en compatibilité. Lors de cette réunion M. le maire de SAINT-AGREVE me précise qu'il n'est pas président du Conseil d'Administration de l'hôpital de Moze, les projets restructuration et extension sont portés par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour être compatible avec le PLU le zonage doit changer et une zone UA_h doit être mise en place.



Sur ce plan on comprend bien l'enjeu de la demande de mise en compatibilité, indispensable pour ce projet.

Dès la réception du résumé non technique en provenance du Tribunal Administratif j'ai tout de suite pensé à l'intérêt général du projet de mise en compatibilité du PLU mais aussi du projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze de Saint-Agrève et j'ai tout de suite compris que le public ne viendrait pas à mes permanences. C'est pour cela que j'ai dit à Monsieur le Maire de Saint-Agrève que je prévoyais 3 permanences d'une heure trente seulement.

Les habitants de Saint-Agrève mais aussi de tout le bassin de vie alentour en Ardèche mais aussi

Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

en Haute Loire attendent depuis plusieurs années ces travaux.

Lors de mes visites sur place j'ai découvert un vieux bâtiment, d'une centaine d'années d'après le dossier d'enquête, bien sûr il y a eu des extensions dans les années 1970 à 1990 et depuis plus rien. A l'extérieur je peux voir la vétusté du bâti comprenant l'urgence de la restructuration extension de cet hôpital. Je comprends qu'il n'est plus adapté aux conditions actuelles de la médecine et que les améliorations sont obligatoires. En faisant à pied le tour de l'hôpital je pense à la pandémie de covid 19 que nous venons de subir, je pense à ces personnes en chambre double avec un WC commun dans le couloir. Le projet prévoit des chambres individuelles avec toilettes dans la chambre, des améliorations fonctionnelles sont nécessaires.

Cela confirme les observations que j'ai eues avec les deux personnes devant l'hôpital le 10 mai 2022 vers 15 heures.

Il s'agit à la fois :

- de restructurer l'organisation des services au sein des bâtiments, notamment afin de regrouper chaque service et de les séparer des autres ;
- de proposer des locaux adaptés aux besoins actuels : maison de retraite avec des chambres à un lit avec des sanitaires individuels, un espace de convivialité, des locaux techniques plus adaptés, des espaces extérieurs de détente...

Ces changements nécessiteront également une extension des bâtiments, notamment afin de permettre le dédoublement des chambres et leur équipement de sanitaires individuels.

Pour bien comprendre je mets cette mosaïque de photos :



Photo en haut à gauche : le sas livraisons des médicaments.

Photo en haut à droite : le linge entreposé sous un bâti non fermé.

En bas à gauche : le local du groupe électrogène.

En bas à droite : la façade de l'hôpital vu du bas du parking.

Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

Les corrections envisagées portent sur les points suivants :

La future extension de la zone UA concerne deux zonages distincts : une partie en zone naturel N et une en zone à urbaniser à vocation de commerces et de services AUe. Ces zonages seront modifiés en **zone UA Zone urbaine du centre ancien dense rassemblant habitat, commerces, services et activités compatibles avec l'environnement urbain** indicé h qui correspond à l'hôpital de Moze. Le PLU intègre donc la vocation de services de cet espace en lien avec l'extension de l'hôpital actuel. La zone deviendra UAh et la mise en compatibilité approuvée par le conseil municipal de SAINT-AGREVE permettra l'extension. Sur la mosaïque ci-dessous les 4 photos permettent de voir les terrains qui permettront l'extension. La photo en bas à droite est faite depuis le bout du parking de l'hôpital de Moze, la photo en haut à droite est faite depuis la rue de l'hôpital faite le 25 avril.



4

Sur la photo ci-dessous que j'ai faite le 10 mai depuis la route reliant Saint-Agrève au Cheylard. On voit très bien la haie avec l'hôpital caché par les feuilles. L'ouverture à l'urbanisation envisagée ne devra pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. La dérogation sollicitée par la commune de SAINT-AGREVE pour l'extension et la restructuration de l'hôpital de Moze est accordée pour permettre le reclassement en zone UAH d'un secteur de 1070 m² sur la parcelle BP 269 du cadastre de la commune.



Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

Vu l'arrêté du 25 mars 2022 de monsieur le maire de SAINT-AGREVE prescrivant l'enquête publique pour une durée d'un mois

Vu la décision du Tribunal Administratif de Lyon du 16 mars 2022 me nommant commissaire enquêteur pour cette enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée sans incident du lundi 25 avril 2022 au mardi 24 mai 2022. Durant cette période, le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles, paraphés par le Commissaire enquêteur, a été tenu à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de SAINT-AGREVE. J'ai tenu dans un bureau, mis à ma disposition pour recevoir le public, trois permanences aux dates et horaires prescrits dans l'arrêté du maire de SAINT-AGREVE.

Sur la forme et la procédure :

A l'issue de l'enquête publique qui a duré 30 jours il apparaît que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête,

Que l'avis d'enquête publique sur affiches jaunes au format réglementaire a été apposé à plusieurs endroits de la ville et sur le panneau de la mairie avec l'arrêté de M. le maire comme l'atteste le certificat d'affichage et comme j'ai pu le vérifier à chacune de mes trois permanences,

Que le dossier d'enquête, l'avis d'enquête publique ont été mis sur le site de la mairie de SAINT-AGREVE,

Que les publications légales dans le Dauphiné Libéré et L'hebdo de l'Ardèche, deux journaux locaux lus à SAINT-AGREVE ont été faites 15 jours avant le début de l'enquête et répété dans les 8 jours du début de l'enquête,

Que le dossier d'enquête publique, avec les avis des PPA ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique. Le registre d'enquête publique mis pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la mairie de SAINT-AGREVE à disposition du public pouvant à tout moment y déposer des observations

Que l'adresse mail enquetepublique.07saintagreve@gmail.com a été ouverte jour et nuit permettant au public de déposer des observations jusqu'au dernier jour de l'enquête le mardi 24 mai à 12 heures 00 dernier jour de l'enquête.

Que le public a pu écrire par voie postale à l'adresse de la mairie de SAINT-AGREVE

Que le public a pu déposer en mairie de SAINT-AGREVE, des courriers à l'attention du commissaire enquêteur,

Aucun mail, aucun courrier n'est arrivé.

Comme le prévoyait l'arrêté de M. le maire de SAINT-AGREVE, 3 permanences ont été organisées en mairie de SAINT-AGREVE.

Que le public a pu être reçu en mairie de SAINT-AGREVE dans de très bonnes conditions d'accueil et de confidentialité.

Que tous les termes de l'arrêté de M. le maire de SAINT-AGREVE ayant organisé l'enquête publique ont été respectés.

Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

Que pendant toute la durée de l'enquête publique je n'ai noté aucun incident qui aurait pu perturber le bon déroulement de cette enquête publique,

Le registre d'enquête publique a été clôturé par Monsieur le Maire de SAINT-AGREVE et par mes soins le 24 mai 2022 à 12 heures 00.

Bilan de l'enquête publique :

Personne n'est venu à mes trois permanences en mairie, et aucune hors permanence voir le dossier à l'accueil de la mairie de SAINT-AGREVE. Zéro mail, 0 courrier arrivé en mairie et 0 courrier déposé en mairie.

Pour cette enquête publique après ma réunion avec M. le Maire de Saint-Agrève j'ai compris que personne ne viendrait à mes permanences, le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze faisant l'unanimité, c'est pour cela que j'ai pris 3 permanences d'une heure trente minutes. Avant la seconde permanence en mairie, le 10 mai je me suis rendu sur place à l'hôpital de Moze et j'ai pris contact, après avoir fait connaître ma qualité de commissaire enquêteur, avec deux personnes qui accompagnent deux personnes âgées en chariot roulant. D'abord je leur demande s'il ont vu l'affiche jaune qui est à quelques mètres de là. Le monsieur qui accompagne sa tante me répond : « oui et tout de suite me dit qu'il y a quarante ans qu'on parle de travaux à l'hôpital de Moze et on voit rien. Il ajoute vous ne rencontrerez personne qui soit contre ce projet de restructuration extension de l'hôpital, ce projet concerne une grande partie de la population du plateau Ardéchois mais aussi de la Haute-Loire. » L'autre monsieur qui accompagne son épouse vient tous les jours et me déclare : « Mes enfants sont nés dans cet hôpital dans le temps c'était très bien, mais depuis fort longtemps aucun travaux n'a été effectué et tout s'est dégradé » A ma question les toilettes sont disposées comment ? « Monsieur les chambres sont doubles sans WC, il faut aller dans le couloir pour en trouver et cela n'est pas facile pour les personnes âgées et les malades. » Je réponds à ces messieurs dames en les remerciant de cet entretien que je tiendrais compte de leurs observations verbales dans mes conclusions.

Je note que les porteurs du projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze ne se sont pas déplacés en mairie pour rencontrer le commissaire enquêteur. J'aurai aimé que des personnes viennent pour soutenir le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze. (Dans son mémoire en réponse à mon PV de synthèse monsieur le maire apporte des réponses à mes questions).

Aucune observation sur le registre d'enquête publique, aucune observation par mail n'est arrivée à l'adresse prévue dans l'arrêté, 0 observation par courrier a été déposée en mairie de SAINT-AGREVE et aucun courrier arrivé en mairie de SAINT-AGREVE.

J'ai envoyé par mail mon procès-verbal de synthèse le 25 mai 2022 à la mairie de SAINT-AGREVE. J'avais pris cet accord d'envoi par mail avec M. le maire de la commune de SAINT-AGREVE le 22 mars lors de la réunion en mairie et j'ai confirmé cette info le 24 mai avant la clôture de l'enquête publique.

Sur le fond de l'ensemble des critères justifiant cette enquête de 30 jours, et après avoir analysé l'ensemble du projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de SAINT-AGREVE, et du projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze,

Compte tenu des avis des Personnes Publiques Associées – aucun avis défavorable –

Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

Compte tenu des réponses apportées par monsieur le Maire de SAINT-AGREVE au procès-verbal de synthèse et des réponses à mes questions notamment sur l'avis aux propriétaires des terrains concernés par l'extension que j'ai reçu le 3 juin 2022 par mail. (réponses en rouge dans mon PV de synthèse).

Compte tenu qu'au cours de cette enquête publique je n'ai reçu aucune personne contre le projet et que personne n'est venu donner son avis sur cette enquête publique. Sur les lieux je n'ai vu aucune inscription contre le projet.

Compte tenu que cette modification n'a aucune incidence sur l'environnement, qu'une évaluation environnementale est dans le dossier, que la concertation a bien été faite, que la réunion d'examen conjoint a bien été faite, que la CDPENAF a bien été consultée, que les propriétaires des terrains ont bien été avisés.

Compte tenu que les projets n'ont aucune incidence sur les ZNIEFF, sur les zones Natura 2000, ni sur les trames vertes et bleues, que la consommation de l'espace sera faible, et que le maximum sera fait pour préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Et que le PADD du PLU actuellement en révision n'est pas impacté par les changements de zonages.

Compte tenu que le règlement sera modifié pour la zone UA qui deviendra pour le projet UAh, notamment son article 10 sur la hauteur maximum des bâtiments qui passera à 19 mètres. Le faitage des toitures et les pentes seront aménagés ainsi que les ouvertures du futur bâti.

Après avoir analysé tous ces éléments et avant de donner mon avis dans cette enquête publique je tiens compte des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été consultées dans le cadre de cette enquête publique. Je n'oublie pas les avis suite la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée en mairie de SAINT-AGREVE le lundi 24 janvier 2022 à 14 heures 00 et l'avis de la CDPENAF qui s'est réunie le jeudi 10 mars 2022 à 14 heures 00.

Je rappelle que l'Autorité environnementale (DREAL) n'a pas rendu d'avis dans le délai prévu par les textes, n'ayant aucune observation à formuler, l'avis figurant sur le site de la MRAe.

Suite la réunion d'examen conjoint, le président du SCOT soutien ce projet qui s'inscrit dans la stratégie développée par le SCOT de redynamisation des territoires ruraux.

Madame la présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat donne un avis favorable.

Monsieur le chargé de mission du Parc Natural Régional des Monts d'Ardèche souligne que le projet semble compatible avec la charte du Parc, la consommation d'espace naturel et agricole reste limitée.

Monsieur le Directeur de la DDT de l'Ardèche pointe les points réglementaires à prendre en compte dans la procédure : en l'absence de SCOT opposable, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle nécessitera l'accord du Préfet après avis de la CDPENAF.

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ardèche propose des compléments à rapporter au règlement écrit et graphique pour renforcer les mesures environnementales.

Conclusions et avis de l'enquête publique ayant pour projet la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Agrève avec le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze du 25 avril 2022 au 24 mai 2022.

La CDPENAF suite sa réunion est favorable à la demande de dérogation pour un secteur de 1070 m² pour permettre l'extension de l'hôpital de MOZE et donne un avis favorable à l'unanimité au projet précisant qu'il s'agit d'un besoin collectif de santé.

COMPTE TENU DE TOUT CES ELEMENTS J'EMETS
UN AVIS FAVORABLE
POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET
UN AVIS FAVORABLE
POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION EXTENSION DE
L'HÔPITAL DE MOZE DE LA COMMUNE DE SAINT-AGREVE
SANS AUCUNE RESERVE,
AVEC LES RECOMMANDATIONS :

Dans le projet de mise en compatibilité du PLU et dans le projet de restructuration extension de l'hôpital de Moze, et après mes nombreuses visites sur place pour bien comprendre, je recommande de respecter l'évaluation environnementale qui démontre l'absence de zone humide et d'arbre remarquable dans le secteur d'extension de l'hôpital. Il faudra préserver la zone humide qui se trouve à proximité et de conserver les arbres existants que l'on voit très bien sur la photo que j'ai faite depuis la route départementale. Sur la partie sud de l'extension la plantation d'une haie arborée de fruitiers, ainsi que la mise en place de clôtures perméables à la petite faune en périphérie du site seront très bien pour la faune sauvage. Le règlement graphique du PLU devrait faire apparaître les haies et arbres à conserver sur la zone UAh. Ces mesures environnementales, seront complétées dans le règlement de la zone UAh par des dispositions sur les matériaux à privilégier pour le traitement des surfaces de stationnement et des passages piétons favorisant la gestion de l'eau pluviale.

8

Fait le 4 juin 2022

Le commissaire enquêteur

Pierre ESCHALIER

